

6. Territoires de l'Ulus d'Allaikhov (District), de l'Ulus national d'Anabar (Dolgano-Evenk) (District), de l'Ulus de Bulun (District), du District de Nizhnekolymsk, de l'Ulus d'Ust-Yana (District) (République de Sakha (Yakoutie));
7. Territoires du District urbain de Norilsk, du District municipal Dolgano-Nénétsse de Taïmyr et du District de Touroukhansk (Territoire de Krasnoïarsk);
8. Territoires des entités municipales « La Ville d'Arkhangelsk », « District municipal de Mezen », « Novaïa Zemlia », « La Ville de Novodvinsk », « District municipal Onega », « District municipal Primorsky », « Severodvinsk » (région d'Arkhangelsk);
9. Les terres et les îles de l'océan Arctique, désignées dans la résolution du Présidium du Comité exécutif central de l'URSS datée du 15 avril 1926 intitulée « Déclaration relative aux terres et aux îles situées dans l'océan Arctique en tant que territoire de l'URSS » et d'autres actes législatifs de l'URSS.

Nota : Les territoires des entités municipales énumérées aux points 5 à 8 ci-dessus sont désignés sur la base des frontières au 1^{er} avril 2014.

Ainsi que les zones marines adjacentes.

SUÈDE – Le territoire de la Suède et ses zones marines au nord du 60,5° degré de latitude nord.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE – Tout le territoire des États-Unis d'Amérique au nord du cercle arctique et au nord et à l'ouest de la frontière tracée par la rivière Porcupine, le fleuve Yukon et le fleuve Kuskokwim; l'Arc des Aléoutiennes; et les zones marines adjacentes situées dans l'océan Arctique et les mers de Beaufort, de Béring et des Tchouktches.